



AT reprise du travail avec soin

Par **Mess Dupon**, le **14/10/2017** à **18:33**

Bonjour,

Suite à un accident du travail datant de Septembre 2015 J'ai été arrêter pendant 6 mois J'ai fait des radio scanner ect... on a trouver une hernie discale au mois de Mars 2016 J'ai demander à mon médecin de reprendre le travail du coup il m'a fait une reprise du travail avec soin depuis le mois de Mars. En reprenant le travail j'ai vu le médecin du travail qui m'a déclarer apte à reprendre le travail avec limitation de port de charge a 15kg pendant 6 mois donc après les 6 mois tout redeviens normal pour moi je peux reprendre des charge lourde. Entre temps je me suis arrêter 15 jours au mois de Juin 2017 parce que j'avais encore un peu mal au dos et j'ai repris le travail sans voir la médecine du travail parce que mon arrêt est de moins de 30 jours. Ma question vu que je suis toujours en reprise avec soin jusqu'à janvier 2018 et que je me sens beaucoup mieux qu'avant quand mon médecin va me consolider ou me mettre en guérison de mon AT est ce que je dois encore voir la médecine du travail ou lors de ma visite de reprise suite à mon arrêt de 6 mois est suffisante pour moi pour reprendre mon travail normalement. Je voulais savoir aussi la période entre 2 visite médicale obligatoire. Aussi je voulais savoir quelle est le maximum pour un accident de travail 2 ans ou 3 ans et est ce que quand ça dure longtemps on est convoqué par la CPAM. Merci de m'avoir lu.
Cordialement